



SalaireBTP

MINIMA TRAVAUX PUBLICS 2026 · HAUTS-DE-FRANCE

Grille salaire TP Hauts-de-France

Les salaires minima hiérarchiques des travaux publics — ouvriers, ETAM et cadres, en **brut annuel**, tels que publiés par la FNTF.

Ouvriers IDCC 1702

ETAM IDCC 2614

Cadres IDCC 3212

FNTF

FRTF

Légifrance

IDCC 1702 / 2614 / 3212

Accord collectif du 5 décembre 2025 (étendu — mise à jour FNTF du 20 mars 2026). Relevé sur le document officiel FNTF le 2026-06-17.

Libre de reproduction avec citation : salairebtp.fr

Les minima TP Hauts-de-France en 2026

Dans les travaux publics, le minimum conventionnel est un montant **annuel** : il s'apprécie sur l'année entière, pas mois par mois. Chaque mois pris isolément, le salaire doit malgré tout atteindre le SMIC.

23 305 €

minimum d'entrée ouvrier

Niveau I — Position 1 — soit 1 942 € par mois indicatif

34 577 €

haut de grille ouvrier

Niveau IV — maître-ouvrier / chef d'équipe

23 224 €

premier niveau ETAM (A)

jusqu'à 41 203 € au niveau H

34 094 €

premier niveau cadre (A1)

grille nationale, jusqu'à 59 041 € en C2

24

niveaux chiffrés dans ce document

7 ouvriers, 8 ETAM, 9 cadres

14,4 €

indemnité de repas conventionnelle

par jour travaillé, en plus du salaire

Montants bruts, base 35 h, hors indemnités de petits déplacements (repas, trajet, transport) et hors primes d'entreprise. Non contractuel.

Ouvriers & ETAM

Ces deux grilles sont propres à Hauts-de-France : elles résultent de la négociation régionale, ce qui explique qu'un même niveau ne vaille pas le même montant d'une région à l'autre.

Ouvrier TP — IDCC 1702

NIVEAU	COEF.	EMPLOI REPÈRE	MINIMUM ANNUEL	MENSUEL INDICATIF
Niveau I — Position 1	100	exécution simple	23 305 €	1 942 €
Niveau I — Position 2	110	exécution	23 607 €	1 967 €
Niveau II — Position 1	125	professionnel — travaux courants	24 287 €	2 024 €
Niveau II — Position 2	140	professionnel confirmé	27 148 €	2 262 €
Niveau III — Position 1	150	professionnel qualifié	29 005 €	2 417 €
Niveau III — Position 2	165	professionnel très qualifié	31 697 €	2 641 €
Niveau IV	180	maître-ouvrier / chef d'équipe	34 577 €	2 881 €

ETAM TP — IDCC 2614

NIVEAU	EMPLOI REPÈRE	MINIMUM ANNUEL	MENSUEL INDICATIF
Niveau A	employé / exécution débutant	23 224 €	1 935 €
Niveau B	employé qualifié	24 372 €	2 031 €
Niveau C	technicien / agent junior	26 334 €	2 195 €
Niveau D	technicien confirmé	28 987 €	2 416 €
Niveau E	technicien senior	32 084 €	2 674 €
Niveau F	agent de maîtrise	36 038 €	3 003 €
Niveau G	agent de maîtrise confirmé	39 370 €	3 281 €
Niveau H	agent de maîtrise / chef de chantier expérimenté	41 203 €	3 434 €

Cadres

À la différence des ouvriers et des ETAM, les cadres des travaux publics relèvent d'une grille unique, négociée au niveau national.

NIVEAU	EMPLOI REPÈRE	MINIMUM ANNUEL	MENSUEL INDICATIF
A1	cadre / ingénieur débutant (position A1)	34 094 €	2 841 €
A2	cadre / ingénieur débutant confirmé (A2)	36 973 €	3 081 €
B	cadre — niveau d'accueil des ETAM promus (B)	38 573 €	3 214 €
B1	cadre confirmé (B1)	41 586 €	3 466 €
B2	cadre confirmé (B2)	44 357 €	3 696 €
B3	cadre expérimenté (B3)	45 484 €	3 790 €
B4	cadre expérimenté (B4)	48 622 €	4 052 €
C1	cadre supérieur / direction de travaux (C1)	50 657 €	4 221 €
C2	cadre dirigeant (C2)	59 041 €	4 920 €

Ce que le minimum ne couvre pas

Les indemnités de petits déplacements (repas, trajet, transport) s'ajoutent au salaire : elles remboursent une sujétion, elles ne rémunèrent pas le travail. Un employeur ne peut donc pas les intégrer pour atteindre le minimum conventionnel.

Annuel plutôt que mensuel

La comparaison se fait sur la rémunération annuelle effective, primes conventionnelles comprises. Un mois faible peut être compensé par un mois fort, à condition que chaque mois atteigne le SMIC.

Pourquoi les TP ne suivent pas le bâtiment

Travaux publics et bâtiment relèvent de conventions distinctes. Un terrassier en entreprise de TP ne dépend pas de la même grille que son homologue en entreprise de bâtiment, même à geste identique.

Ancienneté et diplôme

Les montants ci-contre sont des planchers. Le salaire réel se négocie au-dessus, selon l'expérience, les CACES et autorisations de conduite, et la taille de l'entreprise.

Décision unilatérale FNTP-CNATP du 10 décembre 2025 (salaires minima hiérarchiques des cadres TP, +1 %, applicable au 1er janvier 2026).

Méthodologie & réutilisation

D'où viennent les chiffres et comment les citer. Données librement réutilisables avec un lien vers la source.

Comment lire ces grilles

Chaque ligne donne le minimum annuel brut du niveau. Le « mensuel indicatif » est ce montant divisé par douze : c'est un repère de lecture, jamais le minimum conventionnel opposable.

Provenance des montants

Les valeurs sont relevées une à une sur les PDF officiels publiés par la FNTF (accords régionaux FRTP étendus ou décisions unilatérales). Un niveau non publié reste vide, il n'est jamais estimé.

Trois conventions distinctes

Ouvriers IDCC 1702, ETAM IDCC 2614, cadres IDCC 3212. Le statut détermine la grille applicable, et il figure sur le bulletin de paie.

Vérifier votre situation

En cas d'écart entre votre bulletin et ces montants, l'accord régional applicable et votre convention font foi. Ce document est informatif et non contractuel.



Grille à jour en ligne

SalaireBTP — Grille salaire TP Hauts-de-France 2026, d'après les salaires minima hiérarchiques publiés par la FNTF.

<https://www.salairebtp.fr/grille-salaire-travaux-publics>

Licence — reproduction et citation autorisées, y compris à des fins commerciales, sous réserve d'un lien visible vers [salairebtp.fr](https://www.salairebtp.fr) (CC BY 4.0, creativecommons.org/licenses/by/4.0). Document informatif, non contractuel. Les montants sont ceux des accords cités ; aucune valeur n'est extrapolée au-delà. Une précision à confirmer ? <https://www.salairebtp.fr/contact>.